



## AON : quoi de neuf docteur ?

Syndicat de l'Encadrement  
STELLANTIS  
Site de Mulhouse

Suite à la réunion de l'Observatoire de la Prévoyance, la direction a présenté le bilan du 1<sup>er</sup> semestre 2021. En résumé, la loi 100% santé a contribué à une diminution des frais réels rendant plus accessible les soins grâce à un meilleur taux de couverture et une meilleure prise en charge AON.

La campagne de justificatifs de situation familiale s'est terminée le 31/10.

**IMPORTANT** : La transmission des documents reste possible pour éviter le retard d'édition de la carte tiers payant, des coûts supplémentaires ou des prestations suspendues...



### Des avancées :

- Lancement de l'application « My Santé by AON » sur smartphone permettant :
  - Une simplification des démarches, l'accès à sa carte-tiers payant hors connexion ;
  - Une visualisation de son contrat ou pouvoir modifier son affiliation ;
  - Une consultation de ses remboursements ou demander un devis ;
  - La recherche d'un praticien ;
  - ...
- Lancement de l'offre enrichie optique avec le site C'Ediventia, le réseau Kalixia, les magasins « Lunettes Pour Tous ». Démarrage d'une campagne début 2022 sur 2 journées tests avec la présence d'un bus « lunettes pour tous » sur le site proposant des offres identiques à celles en boutique (panier 100% santé, 2<sup>ème</sup> paire offerte, ...).
- Vitali Prévoyance : possibilité d'adapter les choix modulaires en fonction de sa situation personnelle. Pour rappel, le choix du bénéficiaire peut être modifié à tout moment.
- Diffusion avant fin d'année d'une plaquette d'information des services complétant l'assurance collective (Accompagnement au quotidien, Aides aux aidants, Personnes en déplacement, Maladies redoutées). Rajout d'un nouveau module Parentalité.

### Des pistes étudiées :

- Réduction du reste à charge en améliorant les garanties sur :
  - Les appareillages du type Véhicule pour Handicapé Physique ;
  - L'ostéopathie ;
  - L'homéopathie ;
  - La parodontologie ;
  - Les implants dentaires.
- La mise en service d'un outil permettant la prise de rendez-vous en distanciel ou en présentiel à partir de son espace personnel Vitali Santé.

La permanence AON sur site est à nouveau assurée les mardis et vendredis.

Contact : [yilmas.ak@aon.com](mailto:yilmas.ak@aon.com) ou au 01 47 83 10 88.

Lien vers le domaine de publication des tracts CFE-CGC :

<https://docinfogroupe.psa-peugeot-citroen.com/ead/dom/1001224770.fd>

**ABONNEZ-VOUS**



CONSTRUIRE LE FUTUR ENSEMBLE !

